

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "LA LONGE"

De : Luc Desmouliere <ldesmouliere@hotmail.com>

Date : 11/12/2020 13:13

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Bonjour,

Je voudrais attirer l'attention de la commission d'enquête sur les aspects suivants :

Démantèlement des 3 éoliennes

Ostwind s'abrite derrière les décisions de l'Etat pour justifier les 50000, €

Mais qui a l'expérience l'Etat ou Ostwind ?

Ostwind peut certainement en parler avec l'expérience qu'elle a maintenant du démantèlement d'éoliennes industrielles en Allemagne !

Tout le monde sait que 50000, €, c'est notoirement insuffisant.

On nous parle d'enlever le béton sur une profondeur de 1 m, d'autres enquêteurs nous ont dit pour des projets en Creuse que maintenant, il fallait tout enlever suite « à des décisions récentes de l'Etat ou de l'Europe ! ».

De qui se moque-t-on ? entretenir le flou sur un sujet aussi important !

Qui paiera les coûts effectifs du démantèlement après 15, 20 ans d'exploitation, les propriétaires de terrain « accueillant » les éoliennes ? en cas de défaillance de leur part, la commune ? la communauté de communes ? et finalement l'Etat avec notre argent après combien de temps ?

Que deviennent les pales d'éoliennes après le démantèlement ?

Si le problème était si simple, pourquoi la filière éolienne a-t-elle, avec la complicité de l'Etat, toujours privilégié le bail emphytéotique à l'achat pur et simple du terrain ?

Comment dire sans rougir aux générations futures « après moi le déluge » comme si « l'héritage » de la dette abyssale de la France n'était pas suffisant !

Distance des habitations, effet sur la santé des riverains, sur les animaux, sur la faune et la flore

Est-il justifiable de conserver une distance minimale des habitations de 500 m alors que les éoliennes sont passées de 90m à 150m (dans notre cas), puis 180 m, voire 240 m (projet de Bugeat).

Dans beaucoup de Pays, la distance minimale est de 10 fois la hauteur de l'éolienne, pourquoi pas en France ? Qui a décidé ça ?

Non ! rien ne peut le justifier, sinon l'effet d'aubaine offert par le prix auquel est rachetée l'électricité éolienne qui n'a rien à voir avec le prix du marché !

Dans notre cas il y a des habitations à moins de 600m, les villages de Labussière, du Courtioux, de La Vergne sont très proche, comme Saint Sornin Leulac

Le projet des Landes de Verrines (5 éoliennes) est très proche, il y aura forcément un effet barrière Les éoliennes de La Souterraine ne sont pas si éloignées.

Compte tenu de la multiplicité des projets, on verra de partout Bellac, Chateauponsac, etc

Concernant la faune, les chiroptères sont manifestement très exposés surtout à proximité des éoliennes SL 01 et SL 03

Risque de pollution

Le risque de pollution des eaux souterraines est fort, et pas seulement au montage, également en exploitation compte-tenu des centaines de litre d'huile dans le rotor. Oui, il s'agit d'une machine tournante, et on sait que ça peut fuir.

Vous l'avez compris, je suis opposé à ce projet.

De plus en plus de personnes, d'élus plaident aussi pour un « moratoire éolien industriel », tant les effets sur la santé des personnes et des animaux restent mal connus.

Pour avoir rencontré en Creuse des habitants des communes de Bussières Saint-Georges, de Saint Sébastien, de Chambonchard, je sais que la santé peut être gravement altérée par la proximité des éoliennes industrielles des habitations

Fait à l'Age le 11 décembre 2020

Luc Desmoulière
L'Age, 23250 Janaillat